

Inscription sur les listes électorales

Inscription en ligne sur [le site du Service Public](#)

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes  électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer

Si vous déménagez au sein de la même commune, pensez à informer la mairie de votre nouvelle adresse (etat-civil@saint-marcellin.fr) en joignant un justificatif de domicile.

Suite à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, toute personne pourra désormais solliciter l'inscription jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin.

Vous souhaitez connaître votre situation électorale ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Vous rencontrez des difficultés pour identifier la commune où vous

êtes inscrit pour voter ?

[Vérifier votre inscription sur les listes électorales](#)

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee.

Si un erreur d'état civil apparait sur votre carte électorale, vous pouvez en demander la correction comme suit :

[Affichette elections- erreur etat civil](#)